

ORDRE DE RENVOI

VENDREDI 2 octobre 1964.

Il est ordonné—Que la question des niveaux des eaux du réseau des Grands lacs soit renvoyée au Comité permanent des mines, des forêts et des cours d'eau pour qu'il en fasse une étude et soumette un rapport à ce sujet, et que le Comité soit autorisé à retenir, au besoin, les services d'un personnel technique et de bureau.

Attesté.

Le greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.